

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 25

Pouvoir : 2

Date de la convocation :
18 février 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt-quatre février à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Richard MILON et Marie-Christine BOIREAU.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Adeline CARITEY, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU, Laurent LAGRIFFOUL.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Eric RICHARD à Alain MERE, Matthieu GRIVEL à Florence PLISSONNIER.

ETAIENT ABSENTS : Didier DEMAY, Jacqueline PENAUD.

Objet : Subvention sur projet pour le Congrès départemental des donneurs de sang bénévoles

Exposé :

L'Association pour le Don du Sang Bénévole de Saint Rémy organise en 2026 le Congrès départemental des donneurs de sang bénévoles, réunion statutaire annuelle rassemblant l'ensemble des représentants associatifs du département.

Cette édition se tiendra à Saint-Rémy et sera présentée par l'Etablissement Français du Sang (EFS). Ce congrès a pour objectif d'informer les associations locales sur les évolutions relatives au don du sang, de favoriser la diffusion des bonnes pratiques et de renforcer la coordination départementale.

L'événement revêt également un caractère convivial et fédérateur, contribuant au maintien du lien entre les bénévoles et à la valorisation de leur engagement.

Dans ce cadre, l'association organisatrice sollicite la commune de Saint-Rémy pour l'attribution d'une subvention sur projet d'un montant de 360€, destinée à financer le temps convivial organisé en clôture du congrès (apéritif de remerciement des participants).

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement de la Vie Associative adopté par délibération n°029/22 du 05 avril 2022.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCORDE une subvention sur projet d'un montant de 360 euros à l'association l'amicale pour le don de sang bénévole de Saint Rémy, conformément au dossier présenté.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2026.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER

Maire

